EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice: 17 Quorum: 9 Présents: 12 Pouvoirs: 5 Date de convocation : 13 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents:

Sonia VALLET, Fabien POIRET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE,

Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés:

Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Claudette LASSELIN (procuration à Bernard BARELLE)
Christian POIRET (procuration à Fabien POIRET)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)

Catherine, VION-MILCENT (procuration à Louis BENOIST)

<u>Secrétaire de séance</u> : Chloé TAILLART Également présent : Vincent JAKOBOWSKI SOUS PREFECTURE DE DOUAI 2 2 DEC. 2023

ARRIVEF

Demande de financement au titre du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP) RTE de la ligne électrique à 400 000 volts entre Avelin et Gavrelle – Projet : rénovation de l'éclairage public municipal, mise en place de technologie à LED.

Madame le Maire propose de poursuivre les travaux de rénovation d'éclairage public afin d'améliorer la qualité et le confort visuel, baisser les consommations énergétiques et donc la facture énergie.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du PAP RTE une demande de financement, pour le remplacement des lanternes actuelles énergivores par des lanternes aux nouvelles technologies à LED.

Le montant sollicité auprès du PAP RTE est de 18 295€.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet : 75 016 € Hors taxes Aide sollicitée au titre du PAP RTE : 18 295 €

Aide sollicitée auprès du Département du Nord (ADVB) : 30 006, 40 €

Autofinancement: 26 714,60 €

La commune de Lauwin-Planque assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'effectuer les travaux de modernisation et de remplacement de lanternes existantes par des lanternes d'éclairage public à technologie LED,
- de solliciter le financement du PAP RTE,
- dit que les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n° 81.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET

Maire de Lauwin-Plan

, et de la publication le

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le Fait à Lauwin-Planque, le